<u>Termes de référence pour un audit organisationnel</u> <u>Institut Polytechnique privé Shalom (IPS)</u>

I- Contexte et justification

L'Institut Polytechnique privé Shalom (IPS) est un établissement d'enseignement supérieur privé laïc d'inspiration catholique qui a ouvert ses portes à Ouagadougou à la rentrée académique 2009-2010. L'IPS est l'aboutissement d'un des projets de l'ONG "Mouvement Shalom International" au Burkina Faso qui s'active pour un idéal de paix et de justice sociale à travers notamment la mise en œuvre de stratégies d'éducation et de formation de la jeunesse.

La principale mission de l'IPS est de former des ressources humaines de qualité, aptes à contribuer au développement socioéconomique du Burkina Faso par une transformation innovante des économies rurales, une gestion prospective des ressources naturelles et la promotion des droits humains sans exclusif. Les offres de formation proposées par l'IPS visent l'acquisition du savoir (connaissances académiques), du savoir - être (comportement en société et en entreprise) et du savoir - faire (compétence professionnelle) par les apprenants selon le système LMD (Licence-Master-Doctorat). Quatre (04) parcours de formation sont disponibles à savoir :

- la licence professionnelle en agroéconomie (depuis la rentrée académique 2011-2012);
- la licence professionnelle en sciences juridiques et politiques (depuis la rentrée académique 2011-2012);
- la licence professionnelle en communication et journalisme (depuis la rentrée académique 2014-2015);
- un master professionnel en agroéconomie avec deux options (depuis la rentrée académique 2018-2019).

Pour ces quatre (04) parcours ainsi que pour deux (02) autres parcours (master en communication et master en sciences juridiques et politiques) non encore ouverts, l'IPS dispose des autorisations d'ouverture accordées par le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Il est important de souligner que les trois (03) parcours de licence sont accrédités CAMES depuis le 1^{er} décembre 2017 pour cinq (05) ans.

Après une décennie de fonctionnement, il est opportun de jeter un regard rétrospectif extérieur assorti d'une analyse froide et sans complaisance de l'organisation et du fonctionnement de l'IPS dans ses principales composantes administratives, financières, académiques et pédagogiques afin de se donner les moyens de surmonter les difficultés et défis du moment, pour sereinement se projeter dans l'avenir. C'est dans cette optique que cet audit externe de l'organisation et du fonctionnement de l'IPS est commandité.

II- Objectifs

II- 1. Objectif général

L'objectif général est de réaliser un audit externe de l'organisation et du fonctionnement de l'IPS.

II- 2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- analyser et apprécier le cadre institutionnel actuel de l'IPS ;
- apprécier l'accomplissement des missions de l'IPS ;
- apprécier l'organisation du travail et le fonctionnement effectif de l'IPS ;
- examiner la gestion administrative et juridique de l'IPS ;
- examiner les procédures de gestion comptable et financière de l'IPS ;
- apprécier l'adéquation des ressources matérielles et financières mise à la disposition de l'IPS et les niveaux d'attente de l'Institut.

III- RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu du consultant un diagnostic de l'organisation et du fonctionnement actuel de l'IPS, en vue de déceler les insuffisances et de proposer des mesures correctives pouvant améliorer son efficacité. Pour ce faire, le consultant s'oblige, l'issu de l'audit, à soumettre à l'administration :

- un rapport de diagnostic institutionnel, organisationnel établissant les forces et les faiblesses internes ;
- une définition des menaces, des opportunités et des risques majeurs de gestion définis dans le rapport ;
- une définition d'un nouveau cadre juridique et institutionnel dans le rapport ;
- une définition d'un organigramme pour l'administration de l'IPS ;
- une description des différents postes de travail définis dans
 l'organigramme;
- une proposition de système de rémunération juste et équitable pour les poste de travail définis dans l'organigramme ;
- une proposition de plan d'action de renforcement de l'IPS.

A la fin de l'audit le consultant devra fournir trois (03) exemplaires physiques et une (01) copie numérique de son rapport à l'administration de l'IPS.

IV- Méthodologie

Le consultant sera recruté par appel d'offre ouvert, sur la base de ses offres techniques et financières. Le consultant devra travailler en étroite collaboration avec l'administration de l'IPS.

V- Durée de la consultation

La durée de la consultation est de quinze (15) jours francs. La consultation se tiendra courant <u>mars 2020.</u>

Les dossiers de soumission sont attendus sous pli fermé au plus tard le 11 février 2020 au secrétariat de l'IPS. Les plis devront porter la mention « offres pour audit de l'IPS ».

VI- Qualifications et expériences du consultant

L'audit sera conduit par un expert en développement organisationnel titulaire d'un master (BAC+5) avec au moins cinq (05) ans d'expérience au minimum dans le management d'institutions d'enseignement supérieur.